

Voir les versets relatifs

(=colline d'Ares). Rocher nu de 115 m. d'altitude, à 100 m. à l'Ouest de l'Acropole, où siégea le plus ancien Conseil suprême d'Athènes ; lieu primitivement choisi pour les transactions que nécessitait le « rachat du sang » devant ce tribunal criminel consacré au dieu du Meurtre (Ares =Mars). D'abord aristocratique et conservateur, le Conseil fut graduellement dépouillé de son pouvoir politique ; mais jusqu'à la fin de l'Empire romain (fin du IV^e siècle), il resta chargé, dans des proportions variables suivant les époques, des affaires relatives à la religion, la morale, l'instruction, la constitution. Le lieu traditionnel des jugements qu'il rendait en plein air (et de nuit) subsiste aujourd'hui (fig. 14) : seize marches grossièrement taillées dans le roc mènent à la terrasse en rectangle également creusée, entourée de trois banquettes de pierre.

C'est en cet endroit que les premiers siècles de l'Église ont placé la comparution de l'apôtre Paul : il fut mené de l'agora (=place publique) devant les juges de l'A., qui désiraient non l'accuser ou le juger, mais connaître la nature des « nouveautés qu'il enseignait » ([Ac 17:17-19](#)) ; alors il prononça son fameux discours de circonstance sur le « Dieu inconnu », adressé aux « Hommes athéniens » en général (verset 22) parce que les séances du tribunal étaient publiques, mais interrompu, lorsqu'il affirma la résurrection des morts, par les moqueries et l'indifférence (verset 32) : très peu nombreux furent les convertis, parmi lesquels cependant il faut signaler l'un des juges (verset 34) ; voir Denis.

Depuis la Renaissance, bien des auteurs, interprétant le terme « Aréopage » dans le sens collectif : « Paul mené aux juges de l'A. » (verset 19), et « se tenant debout au milieu des juges de l'A. » (verset 22), placent la scène non sur le rocher lui-même, mais dans un local public plus accessible, sur l'agora, tel que le Portique Royal : de là pouvaient aussi bien être comprises les allusions directes du prédicateur aux innombrables « autels de culte » v. 23), aux « temples bâtis de mains d'homme » v. 24), aux « sculptures artistiques et géniales d'or, d'argent et de pierre » (verset 29), qui parsemaient l'Acropole en particulier et la cité en général. Dans l'état actuel de la question, il est permis de rester fidèle à l'interprétation qui, sans avoir contre elle aucune invraisemblance, a pour elle aussi l'avantage de l'antiquité. Jn L.

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



2 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 -

www.topchretien.com

Les cookies Google maps ne sont pas activés.

Pour voir cette carte modifiez vos préférences, acceptez les cookies GoogleMap et revenez ici.

[Voir mes préférences](#)

+ **ond 21** ▾

Versets relatifs

Actes 17